



Transmission bail et état des lieux par notaire

Par **ROMBAL**, le **30/01/2011** à **10:47**

Bonjour,

Nous sommes le 30 janvier , j'ai signé le bail de ma location et l'état des lieux le 23 novembre 2010 et malgré ma demande en décembre , le notaire ne m'a toujours pas transmis le bail et l'état des lieux (payé 206 euros)

Entre temps le propriétaire m'a appris qu'il avait quitté le notaire qui ne lui avait transmis aucun paiement!

Que puis-je faire pour obtenir mes droits et dans ce contexte quel lien ais-je encore avec le notaire ?

merci

Par **corima**, le **30/01/2011** à **23:54**

Demandez les coordonnées du notaire au propriétaire et contactez le. Dites lui que vous avez bien payé les 206 euros (ont-ils bien été débités ?) et que vous souhaiteriez récupérer votre bail et l'état des lieux, que vous n'êtes absolument pas concerné par les problèmes qu'ils ont entre eux

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **03:28**

Oui, vous n'êtes pas concerné par leurs problèmes donc c'est au bailleur que vous devez exiger le bail et la preuve qu'il a payé lui-aussi 206 euros car la loi ne met à charge du locataire des frais que si la moitié a été payée par chacun. S'il ne peut pas, c'est à lui de vous

rendre l'argent.